D. C'est dire que le seul examen que subissent ces sociétés est votre propre vérification?—R. Il y a aussi l'examen qu'elles subissent ici. Le Comité a examiné l'an dernier presque toutes ces sociétés; il a posé des questions au sujet

d'un très grand nombre des sociétés qui sont ici énumérées.

D. Le Comité, cela va de soi, n'a pas le temps de procéder à un examen convenable. Monsieur le président, il n'est pas déraisonnable de demander qu'une commission parlementaire soit chargée d'examiner l'activité de ces sociétés de la Couronne, dont certaines peuvent emprunter des deniers publics et dont plusieurs jouissent des mêmes immunités spéciales que la Couronne. Quelques-unes d'entre elles s'occupent de notre effort de guerre; c'est dire que leur activité s'élargira si la guerre éclate. Il conviendrait de formuler de nouveau le vœu que le Comité a déjà présenté en ce sens, si nos propositions peuvent épargner aux contribuables des milliers de dollars, sinon des centaines de milliers de dollars. Nous devrions astreindre ces sociétés à un examen plus convenable et plus approfondi que celui que peut leur faire subir le Comité des comptes publics.

M. MACDONNELL: On se souvient que le rapport du Comité renfermait un vœu en ce sens. L'an dernier, le Comité a consacré beaucoup de temps et d'efforts a cet aspect de la question. Vous avez raison de dire, monsieur Sellar, que vous ne pouvez parler au nom du Gouvernement en matière de politique ministérielle. Cependant, après toute la besogne accomplie par le Comité, après la soumission d'un tel vœu, nous sommes fondés, je crois, à attendre une réponse sans qu'il nous faille poser la question à l'appel de l'ordre du jour ou l'inscrire au Feuilleton, à la Chambre. C'est à se demander si l'on attache à ces comités toute l'importance qu'ils méritent.

M. SINCLAIR: La question pourrait être soulevée quand la Chambre sera saisie, au cours de l'année, de la révision de la loi. Je puis vous assurer, monsieur le président, que les propositions soumises par un comité de ce genre font l'objet d'une étude très attentive de la part de tous ceux qui s'occupent de ces questions. En ce qui me concerne, le Comité peut être assuré qu'il en est ainsi.

Le PRÉSIDENT: Il ne m'appartient pas de dire aux membres du Comité qu'ils devraient poser leurs questions à la Chambre, mais je crois que celle de M. Thatcher aurait dû être posée à la Chambre, soit au ministre des Finances, soit au premier ministre. Ce n'est pas à moi de dire si le Gouvernement entend donner suite à ces propositions ou vœux. Les attributions du Comité ne lui permettaient pas de faire plus qu'il n'a fait en soumettant le vœu en cause. Il s'agit ici d'une question de politique ministérielle et, à ce titre, elle ne rentre pas dans le cadre de nos attributions. Par conséquent, comme vous venez de le dire, on pourrait, à la Chambre, demander au ministre des Finances, ou à tout autre ministre de qui relève la question, si le Gouvernement a l'intention de se rendre au vœu présenté l'an dernier par le Comité, d'après lequel il y aurait lieu de renvoyer ces rapports à un comité spécial. Il ne nous est pas plus loisible cette année que l'an dernier de donner suite à ce vœu. Nous avons soumis notre rapport. Ainsi que M. Macdonnell a eu la bienveillance de le rappeler, j'en ai établi le premier jet moi-même; j'ai inclus le vœu dans cet avant-projet, qui a été soumis au Comité. A votre avis, il serait opportun de renvoyer ces questions à un comité spécial; je signale, cependant, qu'il appartient au Gouvernement de décider la ligne de conduite à suivre en pareille matière. Or, seul un membre du cabinet peut nous faire connaître les intentions du Gouvernement.

M. Thatcher:

D. M. Sellar pourrait-il nous indiquer, en chiffres ronds, à combien se chiffrent les placements des contribuables dans ces diverses sociétés?—R. Je